



Deloitte.

Une ère nouvelle pour la transparence des chaînes d'approvisionnement

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans
les chaînes d'approvisionnement (auparavant, le projet de loi S-211)

Introduction

À partir de cette année, les organisations canadiennes contribueront activement à atténuer les souffrances de millions de personnes en prenant des mesures pour prévenir le travail forcé à toutes les étapes de leurs chaînes d'approvisionnement. Agir honorablement envers les plus vulnérables au monde, en se conformant pleinement à la législation entrée en vigueur le 1^{er} janvier, devrait compenser le surplus de travail occasionné. Au cas où cela ne serait pas une motivation suffisante, un manquement à cette législation pourrait entraîner des conséquences financières, juridiques et réputationnelles.

Environ 50 millions de personnes dans le monde sont considérées comme des victimes de l'esclavage moderne¹. Ce crime grave consiste en l'exploitation des victimes par leur incapacité à échapper à leur situation en raison de menaces, de violence et d'abus de pouvoir de la part de ceux qui les contraignent. Il englobe de nombreux actes de maltraitance, y compris le travail des enfants, le travail forcé, le mariage forcé et la servitude domestique. Ces pratiques peuvent passer inaperçues, car elles sont dissimulées derrière les activités des entreprises légitimes et des maisons privées.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations, chaque jour environ 28 millions de personnes sont contraintes de travailler. Cette forme d'esclavage est involontairement encouragée par bon nombre de consommateurs et d'entreprises. Les consommateurs peuvent ignorer la nature des méthodes de travail derrière leurs achats, tandis que les entreprises peuvent négliger leurs chaînes d'approvisionnement et les nombreux risques de ces pratiques d'exploitation.

Les secteurs où l'exploitation des travailleurs est fréquente comprennent l'agriculture, la fabrication de vêtements et la fabrication de technologies, la construction ainsi que l'exploitation et l'extraction minières. Ces secteurs d'activités tirent parti de groupes vulnérables, comme les migrants et les personnes vivant dans la pauvreté, de nombreuses façons, notamment en offrant des conditions de travail difficiles et de faibles salaires.

Pour lutter contre l'esclavage moderne et éradiquer la souffrance humaine, le Parlement du Canada a adopté le projet de loi S-211, soit la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*². Elle oblige les entreprises et les organisations gouvernementales à révéler les mesures qu'elles prennent pour s'assurer de l'absence du travail forcé et du travail des enfants au sein de leurs activités et dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Le non-respect peut entraîner des conséquences juridiques et réputationnelles ainsi que de lourdes amendes. Cependant, le respect de la loi peut aussi être gratifiant; les organisations peuvent faire la promotion des droits de la personne, soutenir la durabilité et générer des avantages diversifiés pour les chaînes d'approvisionnement des entreprises et dans les collectivités où elles mènent leurs activités. Par ailleurs, leur contribution peut les aider à cheminer vers un avenir plus responsable, plus résilient et plus prospère pour elles-mêmes, qui passera par :

1. réduire les risques réputationnels et juridiques
2. améliorer la transparence des chaînes d'approvisionnement à des fins de conformité et de résilience
3. unifier des équipes internes et promouvoir l'avancement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
4. Renforcer l'influence sociale et la bonne volonté des détenteurs d'intérêts.

Cet article examine une approche que les entreprises peuvent adopter pour adhérer à la loi et en tirer des avantages.



L'esclavage moderne est l'exploitation des victimes par leur incapacité à échapper à leur situation en raison de menaces, de violence et d'abus de pouvoir de la part de ceux qui les contraignent.

Lutte contre l'esclavage moderne et progression des priorités organisationnelles

Les organisations peuvent accélérer leur conformité et faire progresser leurs objectifs ESG et organisationnels plus généraux en repérant, en déclarant et en traitant les risques d'esclavage.

1

Réduire les risques réputationnels et juridiques

En se familiarisant avec les antécédents de leurs fournisseurs et en favorisant une communication transparente, les organisations peuvent en même temps s'attaquer à l'esclavage moderne et réduire leurs risques.

Risques réputationnels : l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE), un organisme fédéral indépendant, enquête sur les violations possibles des droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises canadiennes³. Bien que l'OCRE ne puisse appliquer ses recommandations, une conclusion négative peut, par exemple, conduire le gouvernement à refuser d'accorder un soutien commercial ou financier à une entreprise⁴. Les préoccupations de violation des droits de la personne peuvent également nuire à la réputation d'une entreprise⁵. Elles peuvent entraîner une perte de revenus, une réduction de la valeur marchande et une baisse du soutien public, ce qui peut avoir une incidence sur les contrats, la rétention du personnel et l'embauche. Les organisations peuvent atténuer ces risques en partageant leurs stratégies et en faisant preuve d'honnêteté à l'égard de leurs efforts certifiant qu'elles ne soutiennent pas involontairement des pratiques d'esclavage moderne.

Risques juridiques : le Canada possède déjà des institutions qui réglementent les violations des droits de la personne au moyen de lois et de mécanismes de mise en application nationaux, provinciaux et territoriaux⁶. Toutefois, en ce qui concerne les organisations qui exercent leurs activités dans différents pays, la conformité est plus complexe, car la loi étend la responsabilité au-delà de leurs propres activités. Les cas suspects de travail forcé ou de travail d'enfants ainsi que de non-respect peuvent entraîner des retards dans l'importation des marchandises. Les

administrateurs d'une entreprise peuvent également être tenus personnellement responsables de la divulgation de renseignements pertinents dans les rapports annuels, et ils peuvent s'exposer à des amendes et à des conséquences juridiques en cas de défaut de communication.

2

Améliorer la transparence des chaînes d'approvisionnement à des fins de conformité et de résilience

La gestion efficace des chaînes d'approvisionnement fait partie intégrante de la lutte contre l'esclavage moderne et de la conformité à la loi, car elle exige une transparence des activités et des relations avec les fournisseurs. Les entreprises peuvent établir des relations plus solides avec leurs fournisseurs en travaillant avec eux pour cerner et gérer les risques, y compris les perturbations possibles. La compréhension et la transparence permettent de prendre de meilleures décisions et d'installer une confiance accrue entre toutes les parties concernées.

Les organisations doivent également reconnaître et traiter d'autres risques précis, notamment la santé financière des fournisseurs, les préoccupations environnementales, les menaces à la cybersécurité et plus encore. En évaluant et en surveillant de manière proactive ces risques, les entreprises peuvent accroître la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement.

Il est tout aussi essentiel d'être à l'affût des risques éthiques potentiels, tels que le travail des enfants dans les usines des fournisseurs. La prise en considération de ces facteurs protège les normes éthiques et permet de se prémunir de perturbations opérationnelles, préservant ainsi la réputation et assurant la continuité de l'approvisionnement.

3

Unifier les équipes internes et promouvoir l'avancement des facteurs ESG

La collaboration entre différentes fonctions – services juridiques, finances,

approvisionnement et durabilité, notamment – est essentielle pour se conformer à la loi et avantageuse lorsque vient le temps de faire progresser d'autres initiatives ESG. À titre d'exemple, même si les équipes juridiques peuvent s'occuper des rapports contenant l'information à présenter sur le travail forcé, elles doivent également coordonner leurs activités avec celles des équipes opérationnelles pour mettre en place des mesures de suivi et des mesures correctives. De même, les équipes de durabilité pourraient suggérer de passer des contrats avec des fournisseurs qui ont une meilleure cote en matière de facteurs ESG, mais elles devraient également travailler avec l'équipe de l'approvisionnement pour équilibrer les considérations liées aux coûts et à la durabilité. En bref, la responsabilité partagée de la lutte contre l'esclavage moderne peut également susciter des idées novatrices et faire progresser les initiatives ESG.

4

Renforcer l'influence sociale et la bonne volonté des détenteurs d'intérêts

Les questions environnementales ont souvent été au cœur des discussions sur les facteurs ESG, mais l'incidence sociale des entreprises est de plus en plus d'actualité. Une loi officielle devrait motiver les employés, les organismes de réglementation et les investisseurs à se concentrer à atténuer l'incidence sociale négative qu'ils pourraient avoir. En intégrant ses valeurs morales positives à sa chaîne d'approvisionnement, une organisation peut accroître son influence sociale et atteindre ses objectifs de facteurs ESG.

Les organisations qui mènent une lutte visible contre l'esclavage moderne et qui dominent la transformation sociale peuvent améliorer la réputation de leur marque et favoriser la confiance des divers détenteurs d'intérêts, ce qui peut mener à une augmentation de la part de marché et la capacité à attirer et à conserver les meilleurs talents.

Étapes concrètes pour la mise en conformité et avantages connexes

Pour satisfaire aux exigences minimales de contrôle diligent et de présentation de l'information en vertu de la loi, les organisations doivent présenter des rapports annuels au gouvernement fédéral. Les rapports des entités gouvernementales qui produisent, achètent ou distribuent des biens doivent être approuvés par leur organe de direction. Le premier rapport doit être soumis d'ici le 31 mai 2024.

Ces rapports doivent comprendre des informations complètes sur l'entreprise :

- Structure, activités et chaînes d'approvisionnement
- Politiques et procédures de contrôle diligent relativement au travail forcé et au travail des enfants
- Risques d'esclavage moderne au sein de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement
- Mesures prises pour éliminer l'esclavage moderne
- Compensation des pertes de revenus subies par les familles les plus vulnérables en raison des mesures prises pour éliminer les pratiques d'exploitation.
- Formation donnée aux employés
- Évaluation de l'efficacité de ces mesures

Les organisations qui peuvent voir les occasions que présentent ces activités de conformité pourraient s'établir comme des agents de changement pour façonner un avenir plus éthique, plus résilient et plus prospère, tant pour les gens que pour les entreprises.

Par où commencer

Les organisations doivent avoir une connaissance approfondie de leurs activités et de leur réseau de fournisseurs afin de repérer les entités les plus exposées aux risques d'esclavage moderne avant de pouvoir évaluer leur conformité et corriger toute lacune. Le plan d'action pourrait prendre la forme ci-contre.



Étape 1. Cartographier la chaîne d'approvisionnement pour comprendre les portefeuilles de fournisseurs

S'assurer de bien connaître les fournisseurs et les fournisseurs des fournisseurs (et au-delà) en recueillant des renseignements détaillés sur la provenance des biens et des services qu'achète l'entreprise et qui sont nécessaires à ses activités.



Étape 2. Comprendre l'exposition aux risques dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement

Reconnaître les facteurs de risque distincts de l'esclavage moderne, qui existent dans tous les pays et secteurs, afin d'éclairer le degré de contrôle diligent ou de supervision nécessaire pour les partenaires externes. Voici quelques-uns de ces principaux facteurs de risque :

- **Pays** : le fournisseur exerce-t-il ses activités dans un pays où l'indice mondial de l'esclavage de la Fondation Walk Free est élevé?
- **Secteur** : le secteur des biens ou des services achetés est-il vulnérable au travail forcé ou au travail des enfants? L'esclavage est souvent associé à la nature de l'entreprise, aux matériaux ou produits concernés, ainsi qu'à l'environnement géographique, politique et économique dans lequel le secteur exerce ses activités; par exemple, le recours à la main-d'œuvre manuelle dans les régions où les lois liées au travail sont insuffisantes.
- **Modèle d'affaires** : le modèle d'affaires du fournisseur de biens ou de services est-il susceptible d'engendrer le travail forcé ou le travail des enfants; par exemple, l'emploi d'un pourcentage élevé de travailleurs temporaires?

- **Antécédents** : le fournisseur a-t-il été sanctionné ou des préoccupations au sujet de violations possibles ont-elles été soulevées à son égard?

Lors de l'évaluation des fournisseurs individuels, il est essentiel de comprendre les contrôles préventifs que l'entreprise exerce pour atténuer les risques d'esclavage moderne, notamment dans :

- ses politiques et sa gouvernance
- ses pratiques de ressources et de talents
- la gestion et la formation de sa main-d'œuvre



Étape 3. Évaluer la conformité des fournisseurs à la loi et corriger les déficiences

En gardant à l'esprit que la visibilité de la chaîne d'approvisionnement et que le contrôle diligent des fournisseurs sont essentiels, les organisations doivent créer un plan qui détaille la façon dont elles atteindront la conformité à court, à moyen et à long terme. Tout plan devrait s'articuler autour des tâches essentielles pour le premier rapport et mettre en évidence les améliorations possibles de l'efficacité des efforts en cours, ainsi que l'avancement potentiel des objectifs ESG et organisationnels en général.

Il est essentiel d'élaborer des processus pour recueillir les données nécessaires à la présentation de l'information. Des efforts supplémentaires devraient renforcer les capacités d'évaluation approfondie des risques et de contrôle diligent des fournisseurs, notamment en classant les fournisseurs pour aider à repérer les expositions aux risques, en améliorant les méthodes d'évaluation des fournisseurs et les déclarations connexes de tolérance au risque, en mettant en œuvre des systèmes de contrôle diligent et de surveillance à distance et, éventuellement, en effectuant des évaluations sur place.



Étape 4. Dépasser la conformité pour faire progresser les objectifs ESG et organisationnels

Les entités qui veulent devenir des catalyseurs de changement peuvent explorer les stratégies susceptibles de les aider, notamment :

- Ajouter dans les contrats des conditions supplémentaires liées à l'esclavage moderne et aux droits de la personne.
- Cibler les synergies et les occasions de renforcer et d'optimiser l'ensemble des activités des chaînes d'approvisionnement, en trouvant des fournisseurs avec une performance financière et des facteurs ESG plus solides.
- Mettre au point des processus de traitement des plaintes et des méthodes de règlement, avec la participation des principaux intéressés.
- Évaluer d'autres meilleures pratiques de lutte contre l'esclavage moderne et des droits de la personne pour optimiser et gérer les approches commerciales.
- Créer un plan d'action axé sur les droits de la personne comprenant des activités, objectifs et indicateurs de rendement essentiels pour la gestion de risques organisationnels et initiatives de conformité.

Conclusion

La *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada souligne des avancées remarquables en ce qui concerne l'éradication de l'esclavage humain dans le monde. En adhérant à cette loi, les organisations canadiennes peuvent contribuer à faire respecter les droits de la personne tout en rehaussant leurs activités et leur réputation.

Les activités requises pour se conformer à la loi – améliorer la transparence des chaînes d'approvisionnement, favoriser la collaboration entre les équipes internes et avec les fournisseurs externes, et apprendre à repérer les violations des droits de la personne qui surviennent encore de nos jours et où elles ont lieu, pour déterminer les risques futurs – peuvent aider toutes les organisations à élaborer un modèle d'affaires plus responsable et plus engagé sur le plan social et dont la communauté internationale tirerait profit, et à faire progresser leurs objectifs ESG.

En adhérant à cette loi,
les organisations canadiennes
peuvent contribuer
à faire respecter les droits
de la personne tout
en rehaussant leurs activités
et leur réputation.



Notes de fin

1. Organisation internationale pour les migrations (OIM). [50 millions de personnes dans le monde sont victimes de l'esclavage moderne](#), Communiqué, 12 septembre 2022.
2. Gouvernement du Canada, [Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#), 27 novembre 2023.
3. [L'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises](#) (OCRE) a été créé en 2019 pour étudier les plaintes concernant de possibles violations des droits de la personne par des entreprises canadiennes qui mènent leurs activités à l'extérieur du Canada dans les secteurs du textile, de l'exploitation minière, du pétrole et du gaz.
4. Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises. [Que fait l'OCRE s'il constate qu'il y a eu atteinte aux droits de la personne?](#), gouvernement du Canada, 13 novembre 2021.
5. Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises. [L'OCRE lance une enquête sur Zara Canada Inc.](#), gouvernement du Canada, 6 novembre 2023; Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises. [L'OCRE lance des enquêtes sur deux entreprises canadiennes](#), gouvernement du Canada, 11 juillet 2023.
6. La Commission canadienne des droits de la personne et le Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises sont des institutions canadiennes constituées pour régler les atteintes aux droits de la personne.
7. [L'indice mondial de l'esclavage de la Fondation Walk Free](#) (site en anglais) permet d'estimer le nombre de personnes soumises à de l'esclavage moderne et d'analyser les mesures prises par les gouvernements. Bien que cet indice fournisse des perspectives mondiales importantes, les résultats obtenus sont des approximations qui nécessitent donc une interprétation prudente dans leur contexte et limites plus larges.

Personne-ressource

Usha Sthankiya

Associée, Conseils en gestion des risques
Durabilité et changements climatiques

usthankiya@deloitte.ca

Collaboratrices

Jennifer Shulman

Associée, Services-conseils en économie
Durabilité et changements climatiques

Nura Taef

Associée, Audit et Services-conseils en audit
Coleader, Présentation de l'information sur
les facteurs ESG

Sarah Kalma

Directrice principale
Conseils en gestion des risques

Kyla Reid

Directrice principale
Conseils en gestion des risques

Janice Major

Directrice principale
Audit et Services-conseils en audit

Leigh Jardine

Directrice
Conseils en gestion des risques

À propos de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans différents secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500MD par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir <http://www.deloitte.com/ca/apropos>.

Notre raison d'être mondiale est d'avoir une influence marquante. Chez Deloitte Canada, cela se traduit par la création d'un avenir meilleur en accélérant et en élargissant l'accès au savoir. Nous croyons que nous pouvons concrétiser cette raison d'être en incarnant nos valeurs communes qui sont d'ouvrir la voie, de servir avec intégrité, de prendre soin les uns des autres, de favoriser l'inclusion et de collaborer pour avoir une influence mesurable.

Pour en apprendre davantage sur les quelque 412 000 professionnels de Deloitte, dont plus de 14 000 font partie du cabinet canadien, veuillez nous suivre sur LinkedIn, X, Instagram, ou Facebook.